

Veille de l'Observatoire
Numéro 91 (mai-juin 2013)

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention¹. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet : <http://goo.gl/GES7BX>

DANS CE NUMÉRO :

1. Diversité ethnoculturelle et profil de la population carcérale au Canada
2. Paysage ethnoculturel à Montréal, à Toronto et à Vancouver : projections pour 2031
3. Portrait statistique des Autochtones au Canada : incidence des conditions défavorables sur le quotidien des Autochtones
4. Communautés autochtones de la Côte-Nord : enquête de la CDPDJ sur l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse
5. Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec en 2013
6. Session annuelle de l'Instance permanente sur les questions autochtones
7. Réfugiés et déplacés dans le monde : rapport annuel du HCR 2012
8. Droits de l'homme et politiques migratoires : rapport annuel du HCDH 2012
9. Droits des migrants et gestion des frontières extérieures de l'UE
10. Normes de l'UE en matière d'asile, de frontières et d'immigration
11. Droits fondamentaux au sein de l'UE : rapport annuel de la FRA
12. Traite des êtres humains : rapport d'évaluation du GRETA
13. Flux migratoires dans les pays de l'OCDE
14. Protection des travailleurs immigrants temporaires au Canada: évaluation du CCR
15. Racisme et discrimination en Europe : rapport de l'ENAR
16. Droits des réfugiés et migrants dans le monde : rapport d'Amnistie internationale
17. Droits des travailleurs domestiques dans le monde : rapport de l'OIT
18. Étude sur la discrimination en emploi aux États-Unis

¹ Nous regrettons qu'une part importante de la documentation présentée dans la Veille soit de langue anglaise. Pour ces documents, la traduction française n'existe pas ou n'est pas encore disponible.

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARAGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA

1. Diversité ethnoculturelle et profil de la population carcérale au Canada

Évaluant les progrès réalisés dans les pratiques correctionnelles au Canada, le Rapport annuel 2011-2012 du **Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC)** (<http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/annrpt/annrpt20112012-fra.pdf>) rend compte des conclusions et recommandations concernant six secteurs d'enquêtes systémiques, notamment les conditions de détention, l'accès aux services de santé physique et mentale, les services correctionnels pour les Autochtones, ainsi que la diversité ethnoculturelle au sein du système correctionnel. Avec des taux d'incarcération largement supérieurs à leurs taux de représentativité au sein de la société canadienne, les détenus issus des communautés autochtones et des groupes ethnoculturels sont plus nombreux que jamais dans les pénitenciers canadiens. Plus de 21 % de l'ensemble des détenus sont des Autochtones et 9 % sont des Afro-Canadiens. Représentant 64 % de la population carcérale canadienne, le nombre des détenus de descendance caucasienne est resté stable au cours des cinq dernières années, alors que l'augmentation de 8,7 % du nombre total des personnes incarcérées sous responsabilité fédérale au cours de la même période était attribuable à la hausse du nombre des détenus autochtones, afro-canadiens et asiatiques. Durant la dernière décennie, la population carcérale non autochtone a enregistré une hausse de 2,4 % comparativement à 37,3 % parmi la population carcérale autochtone. Le nombre des détenus hommes autochtones a augmenté de 85 %, d'environ 26 % parmi les détenues femmes autochtones et de 40 % parmi les Afro-Canadiens. La majorité des détenus Afro-Canadiens sont incarcérés dans la région de l'Ontario (59,7 %), suivie de celle du Québec (17,6 %) et du Pacifique (3,6 %).

2. Paysage ethnoculturel à Montréal, à Toronto et à Vancouver : projections pour 2031

Intitulé *Un nouvel ordre résidentiel? : La géographie sociale des minorités visibles et des groupes religieux à Montréal, Toronto et Vancouver en 2031* (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/residentiel.pdf>), un rapport basé sur les projections ethno démographiques de **Statistique Canada** pour 2031 soutient qu'à Montréal, l'évolution du paysage ethnoculturel devrait subir des changements qui reflètent la situation canadienne en général, alors que « Vancouver et Toronto devraient connaître une géographie sociale entièrement nouvelle au Canada. » D'ici 2031, la proportion de la population montréalaise issue des différents groupes ethnoculturels serait encore plus faible (31 %) que celle de Toronto (63 %) ou de Vancouver (59 %). Par ailleurs, la propension des groupes résidant dans des enclaves ethnoculturelles à Montréal devrait se dissiper d'une génération à l'autre et cela, dans une mesure plus grande que celle observée dans le passé, alors qu'à Toronto et à Vancouver, la propension des immigrants de deuxième génération vivants dans des enclaves ethnoculturelles ne devrait qu'être un peu plus faible que celle des immigrants de première génération.

3. Portrait statistique des Autochtones au Canada : incidence des conditions défavorables sur le quotidien des Autochtones

La **Commission canadienne des droits de la personne (CCDP)** vient de publier un rapport exposant les répercussions de la situation des Autochtones au Canada (http://www.chrc-ccdp.gc.ca/sites/default/files/rapport_egalite_autochtones.pdf). Intitulé *Rapport sur les droits à l'égalité des Autochtones* et basé sur les données de **Statistique Canada**, ainsi que sur plusieurs enquêtes menées entre 2005 et 2010, le rapport dresse un portrait statistique comparant la situation des Autochtones à celle des non autochtones au Canada selon les sept dimensions du bien-être : l'éducation, l'emploi, le bien-être économique, la sécurité, la santé, le logement et l'inclusion politique et sociale. Dans ses conclusions, la **CCDP** soutient que comparativement aux non autochtones, les Autochtones ont des revenus moins élevés, risquent davantage de ne pas se trouver un emploi, sont plus susceptibles de toucher des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale, sont plus exposés à des violences physiques ou émotionnelles. À noter que le rapport ne prend pas en compte les données de l'*Enquête nationale auprès des ménages (ENM)* menée en 2011 par **Statistique Canada**.

À QUÉBEC

4. Communautés autochtones de la Côte-Nord : enquête de la CDPDJ sur l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse

la **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)** vient de publier les conclusions de son enquête (http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/enquete_cote-nord.pdf) concernant l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* par la **Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)** et le **Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord (CPRCN)** pour l'ensemble de la population de la Côte-Nord. Au fait, la **DPJ** et la **CPRCN** offrent leurs services à huit communautés de Premières Nations innues et à une communauté de Première Nation naskapie. Faisant suite à plusieurs demandes d'intervention auprès des enfants et familles autochtones qui, étant pris en charge par la **DPJ** et le **CPRCN**, ne recevaient pas les services et les suivis adéquats, la CDPDJ a relevé, dans son rapport d'enquête, plusieurs lacunes dans l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Dans ses conclusions, la CDPDJ affirme que certains droits des enfants et familles autochtones ont été lésés, notamment le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux avec continuité et répondant à leurs besoins. La CDPDJ a formulé plusieurs recommandations au directeur de la protection de la jeunesse du **CPRCN** ainsi qu'à l'**Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord**.

5. Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec en 2013

Selon les données du **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)** (<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique-2013trimestre1-ImmigrationQuebec.pdf>), au premier trimestre de 2013, le nombre des résidents permanents accueillis au Québec a augmenté de 7 % comparativement au volume des admissions permanentes au cours de la même période en 2012. Parmi ces nouveaux arrivants, 56 % ont déclaré connaître le français

lors de leur admission contre 64,2 % au trimestre équivalent de 2012. Près de 68,4 % de ces nouveaux arrivants ont été admis dans la catégorie de l'immigration économique et 23,2 % dans celle du regroupement familial. Parmi ces nouveaux résidents permanents, 33,2 % sont originaires de l'Afrique, 25,1 % de l'Asie, 23,7 % de l'Amérique et 17,9 % de l'Europe.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

6. Session annuelle de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Lors de la clôture de sa douzième session consacrée cette année à la jeunesse autochtone, à son identité, à ses défis et à ses espoirs, l'**Instance permanente sur les questions autochtones**, organe consultatif auprès du **Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC)**, a adopté neuf recommandations portant principalement sur la santé, l'éducation et la culture des peuples autochtones (<http://www.un.org/News/fr-press/docs//2013/DH5142.doc.htm>). En matière d'éducation, il appelle ses États membres à soutenir les peuples autochtones dans l'établissement de leurs propres systèmes et institutions scolaires, y compris les universités. Une partie des recommandations de l'**Instance permanente** porte sur les préparatifs de la *Conférence mondiale sur les peuples autochtones* qui aura lieu à New York en septembre 2014, de même que sur la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Par ailleurs, l'**Instance permanente** recommande au **ECOSOC** d'adopter un projet de décision visant à modifier son nom en **Instance permanente sur les droits des peuples autochtones**.

7. Réfugiés et déplacés dans le monde : rapport du HCR 2012

Le **Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)** vient de publier son rapport annuel *UNHCR Global Report 2012* (<http://www.unhcr.org/gr12/index.xml>). Selon l'**UNHCR**, en 2012, la multiplication et la complexité des conflits qui sévissaient simultanément en Syrie, au Mali, au Soudan et en République démocratique du Congo ont provoqué le déplacement forcé de plus d'un million de personnes, soit le nombre le plus élevé de réfugiés déplacés au cours d'une période de douze mois depuis le début du XXI^e siècle. En outre, près de 900 000 personnes ont soumis une demande d'asile ou de statut de réfugié en 2012, dont plus de 70 000 aux États-Unis et plus de 64 000 en Allemagne (<http://www.unhcr.org/51bacb0f9.html>). À la fin de l'année 2012, on comptait 45,2 millions de personnes déplacées de force, dont 15,4 millions de réfugiés. Quant aux apatrides, leur nombre a été estimé à 10 millions en 2012. Pendant que de nouvelles crises participaient à l'ajout de centaines de milliers de personnes à la population déplacée dans le monde, quelque 526 000 réfugiés ont regagné de leur plein gré leurs pays d'origine en 2012. Concernant la réinstallation des réfugiés en 2012, en raison des difficultés d'accès à certaines populations réfugiées, de l'application de critères de sélection restrictifs ainsi que de l'insuffisance du financement, le nombre de dossiers de réinstallation est tombé à 75 200, soit le nombre le plus faible des six dernières années. On apprend par ailleurs qu'à la fin de l'année 2012, plus de 8,5 millions de réfugiés ont été accueillis par des pays en développement (<http://www.unhcr.fr/51efd1430.html>).

8. Droits de l'homme et politiques migratoires : rapport du HCDH 2012

Le **Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)** vient de publier son rapport annuel 2012 (http://www2.ohchr.org/english/ohchrreport2012/web_en/pages/thematic_priorities.html).

Le rapport rend compte des progrès accomplis par le **HCDH** concernant la lutte contre la discrimination, la promotion des droits des femmes ainsi que la promotion de l'intégration des normes portant sur les droits de l'homme dans les politiques migratoires. De plus, le rapport présente les avancées réalisées et les résultats attendus du *Plan de gestion HCDH 2012-2013*, dont les thématiques prioritaires portaient, entre autres, sur la lutte contre la discrimination à caractère raciste et la défense des droits de l'homme dans les contextes des migrations, de conflits, de violence et d'insécurité. Appelant les États membres de l'**Organisation des Nations Unies (ONU)** à aménager davantage de place aux migrants dans leurs agendas politiques, le **HCDH** a identifié les frontières comme un site important de violation des droits de l'homme contre les migrants, particulièrement ceux en situation irrégulière. Par ailleurs, l'**Assemblée générale des Nations Unies** tiendra en octobre 2013 le deuxième *Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations et le développement* (http://www2.ohchr.org/english/ohchrreport2012/web_en/allegati/6_Migration.pdf), événement durant lequel les États membres de l'**ONU** discuteront des mesures visant, entre autres, l'amélioration de l'image des migrants dans l'opinion et l'intégration de la migration dans la planification du développement à l'échelle nationale et mondiale.

9. Droits des migrants et gestion des frontières extérieures de l'UE

Dans son rapport annuel (http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session23/A.HRC.23.46_en.pdf), le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants a consacré la première année de son mandat pour une étude portant sur l'impact de la gestion des frontières extérieures de l'**Union européenne (UE)** sur les droits des migrants dans la région euro-méditerranéenne. Après avoir tenu des consultations avec l'**UE** et effectué des missions de collecte d'informations dans deux pays clés de transit des migrants, la Tunisie et la Turquie, et deux principaux pays d'entrée des migrants à l'**UE**, la Grèce et l'Italie, le rapporteur spécial a prévenu que la compétence croissante de l'**UE** en matière de migration n'a pas toujours été assortie d'une ferme garantie des droits de l'homme liés aux immigrants, particulièrement les immigrants sans statut régulier. Le rapporteur spécial y déplore que la migration irrégulière reste largement abordée par les pays membres de l'**UE** comme un problème de sécurité qui doit cesser. Dans ses recommandations, le rapporteur spécial exhorte les autorités européennes à s'attaquer aux facteurs d'attraction des migrants irréguliers, notamment la demande européenne croissante d'une main-d'œuvre étrangère saisonnière et facilement exploitable.

10. Normes de l'UE en matière d'asile, de frontières et d'immigration

Après avoir publié en 2011 un *Manuel de droit européen en matière de non-discrimination* (http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/1513-handbook-non-discrimination-law_FR.pdf), l'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** et la **Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)** viennent

de publier le *Manuel de droits européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration* (http://fra.europa.eu/sites/default/files/handbook-law-asylum-migration-borders_fr.pdf). Destiné aux juristes, aux juges, aux agents de surveillance des frontières et aux organisations non gouvernementales entre autres, le nouveau manuel examine la situation des ressortissants étrangers provenant de pays autres que ceux de l'**Union européenne (UE)**, et offre une vue d'ensemble des droits applicables à l'asile, à la gestion des frontières et à l'immigration à la lumière du droit de l'**UE** et de la *Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)*.

11. Droits fondamentaux au sein de l'UE : rapport annuel de la FRA

Le rapport annuel de l'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** *Les droits fondamentaux : défis et réussites en 2012* est désormais publié en ligne (http://fra.europa.eu/sites/default/files/annual-report-2012_fr.pdf). Portant sur plusieurs titres de la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, ce rapport met en avant les accomplissements et les défis dans le domaine des droits fondamentaux au sein des pays membres de l'**Union européenne (UE)**. Le rapport rend compte de l'évolution de la législation et des politiques de l'**UE** relatives à des domaines tels que le droit d'asile, l'immigration et l'intégration des immigrants, le contrôle aux frontières et la politique en matière de visas, l'égalité et la non-discrimination, la lutte contre les crimes motivés par le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. En outre, le rapport examine les discriminations auxquelles les Roms restent confrontés et analyse la banalisation de certains éléments de la rhétorique extrémiste dans les discours politique et public. Analysant par ailleurs les effets de la crise socio-économique sur le principe fondamental de l'État de droit, le rapport annuel de la **FRA** est assorti d'un résumé autonome, *Highlights 2012*, qu'on peut également consulter en ligne (http://fra.europa.eu/sites/default/files/annual-report-highlights-2012_fr.pdf).

12. Traite des êtres humains : rapport d'évaluation du GRETA

Le **Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)** vient de publier les rapports d'évaluation de la mise en œuvre de la *Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains* par la Pologne (http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/trafficking/Docs/Reports/GRETA_2013_6_FGR_POL_with_comments_fr.pdf), la Norvège (http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/trafficking/Docs/Reports/GRETA_2013_5_FGR_NOR_with_cmnts_fr.pdf) et la Bosnie Herzégovine (http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/trafficking/Docs/Reports/GRETA_2013_7_FGR_BIH_with_cmnts_fr.pdf). Tout en présentant le bilan des réalisations et mesures entreprises par ces pays en vue de prévenir et de combattre la traite des êtres humains, le rapport rappelle dans ses recommandations que plusieurs défis restent à relever, notamment en ce qui concerne la nécessité d'adopter des procédures et des critères clairs pour l'identification des victimes de la traite.

13. Flux migratoires dans les pays de l'OCDE

L'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** a publié un rapport analysant les évolutions récentes dans les mouvements et politiques

migratoires, de même que la discrimination envers les immigrants et l'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE (http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2013_migr_outlook-2013-fr). Intitulé *Perspectives des migrations internationales 2013*, le rapport nous apprend que les flux d'immigration, bien qu'ils aient augmenté dans les pays de l'OCDE en 2011 et en 2012, demeurent largement inférieurs aux niveaux observés avant la crise économique. En outre, le nombre des demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE a augmenté de plus d'un cinquième entre 2010 et 2011, franchissant le seuil de 400 000 demandes pour la première fois depuis 2003. Quant à la situation des immigrants sur le marché du travail, les jeunes, les travailleurs peu qualifiés, ainsi que les immigrants en provenance d'Amérique latine et d'Afrique du Nord ont été durement touchés par la crise. Évaluant l'ampleur de la discrimination dans différents pays, le rapport de l'OCDE montre que c'est un phénomène plus répandu que ce que l'on pense. Par ailleurs, n'excédant pas 0,5 % du PIB selon les estimations de l'OCDE, l'impact fiscal de l'immigration sur les pays de l'OCDE demeure généralement limité. Une situation qui s'explique, selon l'OCDE, par le fait que les immigrants payent moins d'impôt et de cotisations de sécurité sociale que par une dépendance plus élevée des immigrants à l'égard des prestations sociales. L'OCDE soutient qu'une augmentation du taux d'emploi des immigrants aurait des retombées positives importantes, surtout dans des pays comme la Belgique, la France et la Suède.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES

14. Protection des travailleurs immigrants temporaires au Canada: évaluation du CCR

Le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** a publié une série de bulletins (<http://ccrweb.ca/files/travailleurs-migrants-bulletins.pdf>) qui évaluent la protection des travailleurs immigrants temporaires à travers le Canada. Les bulletins résument les approches des gouvernements provinciaux et fédéral concernant la protection des droits des travailleurs dans les volets « peu qualifiés » du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Examinant les progrès enregistrés par les différentes provinces en matière d'introduction des mesures de protection et de soutien des travailleurs immigrants, le **CCR** a rappelé que les récentes modifications apportées au PTET, en vue d'accorder la priorité aux travailleurs canadiens dans les offres d'emploi, ne prévoient aucun changement pour protéger les travailleurs étrangers temporaires contre les mauvais traitements. Tout en appelant les gouvernements provinciaux à revenir à des politiques d'immigration permanente, le **CCR** recommande de faciliter l'accès à la résidence permanente aux travailleurs immigrants temporaires, de même que l'accès aux services, notamment les services d'accueil destinés aux nouveaux arrivants.

Le **CCR** a par ailleurs publié par un rapport intitulé *Permis de séjour temporaire : limites à la protection des personnes ayant subi la traite* (<http://ccrweb.ca/files/rapport-permis-sejour-temporaire.pdf>) dans lequel il soutient qu'en dépit des mesures entreprises en 2006 en vue de protéger ces immigrants, soit l'accord d'un permis de séjour temporaire (PST) leur offrant la possibilité de demeurer et de travailler temporairement

au Canada, il existe toujours des lacunes dans la reconnaissance de leurs droits. Dans la pratique, les immigrants temporaires ayant subi la traite continuent d'être mis en détention et déportés, leur accès au PST demeure limité et les options qui leur sont destinées pour accéder à une protection permanente sont incertaines.

INTERNATIONALES

15. Racisme et discrimination en Europe : rapport de l'ENAR

Dans son *Rapport alternatif 2011-2012 : Le racisme en Europe* ([http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/publications/shadow%20report%202011-12/shadowReport_FR_LR%20\(2\).pdf](http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/publications/shadow%20report%202011-12/shadowReport_FR_LR%20(2).pdf)), le **Réseau européen contre le racisme (ENAR)** soutient que les migrants récents en Europe, les personnes issues de l'immigration, ainsi que certains groupes ethnoculturels, particulièrement les Afro-Européens et les Roms, continuent d'être les communautés les plus exposées aux hostilités, au racisme et à la discrimination en matière d'emploi, d'éducation et du logement entre autres. La troisième partie du rapport est consacrée à une étude qualitative paneuropéenne portant sur les communautés musulmanes d'Europe. En outre, le rapport affirme que l'islamophobie est largement répandue et les préjugés croisant à l'égard des musulmans en Europe sont souvent plus profonds que ceux vécus par les autres groupes religieux ou groupes ethnoculturels. Dans ses recommandations, L'**ENAR** appelle les institutions et les gouvernements européens à reconnaître l'antitsiganisme, l'afrophobie et l'islamophobie comme étant des formes spécifiques du racisme, dérivant de l'histoire européenne d'abus colonial et de persécutions répétées.

16. Droits des réfugiés et migrants dans le monde : rapport d'Amnistie internationale

Dans son rapport annuel titré *Un Monde de plus en plus dangereux pour les réfugiés et les migrants* (<http://www.amnesty.org/fr/annual-report/2013/world-by-region>), **Amnistie internationale (AI)** déplore le non respect des droits fondamentaux de millions de personnes qui ont fui les conflits et les persécutions, ou qui ont quitté leurs pays en quête de travail ou d'une vie meilleure. Déterminés à protéger davantage leurs frontières nationales que les droits de leurs citoyens et ceux des personnes qui viennent chercher refuge chez eux, de nombreux États bafouent les droits de l'homme des réfugiés et des migrants. Nourries en bonne partie par la montée des discours populistes, les politiques de lutte contre l'immigration ouvrent la porte à l'exploitation des migrants et les placent dans des situations de violence ou de violation de leurs droits. Selon **AI**, « l'incapacité de traiter effectivement les situations de conflits est en train de créer une classe d'exclus au niveau de la planète ».

En ce qui concerne le Canada, tout en dénonçant les violations persistantes et systématiques des droits des peuples autochtones, **AI** a déclaré que la réforme du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) ainsi que certaines dispositions de la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada* (loi C-31) ne sont pas conformes aux normes internationales relatives aux droits humains. Outre le fait de dénoncer l'absence d'une action politique concertée et unifiée en vue de protéger les droits des réfugiés et des migrants dans le monde, **AI** a recensé dans son rapport des restrictions

spécifiques à la liberté d'expression dans 101 pays, ainsi que des cas de torture et de mauvais traitements dans 112 pays.

Par ailleurs, Amnesty Internationale a diffusé, à l'occasion de la *Journée mondiale des réfugiés*, un rapport intitulé *Scapegoats of Fear : Rights of Refugees Asylum-Sekkers and Migrants Abused In Libya* (http://www.amnesty.eu/content/assets/recruitment/Formatted_Libya_Scapegoats_report_final.pdf) dans lequel, elle exhorte l'**Union européenne (UE)** à assurer son financement et assistance technique pour la protection des droits des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants en Lybie. Le rapport illustre comment la Lybie continue de détenir des milliers de ressortissants étrangers dans des conditions inacceptables.

17. Droits des travailleurs domestiques dans le monde : rapport de l'OIT

En coopération avec et le **Confédération européenne des Syndicats (CES)**, l'**Organisation internationale du travail (OIT)** et le **Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV)** viennent de publier le rapport *Decent Work for Domestic Worker : The state of labour rights, social protection and trade union initiatives in Europe*

(<http://www.idwn.info/sites/default/files/attachments/Decent%20Work%20for%20Domestic%20Workers%20The%20state%20of%20labour%20rights%20social%20protection%20and%20trade%20union%20initiatives%20in%20Europe.pdf>). Le rapport se penche sur les modes de régulation du travail domestique, ainsi que les activités des syndicats quant à la promotion du travail décent dans ce secteur au sein de 18 États membres de l'**Union européenne (UE)**. Le rapport affirme qu'à travers l'Europe, les travailleurs domestiques subissent une discrimination importante, notamment en matière de protection sociale. La grande vulnérabilité due, entre autres, aux salaires très faibles, à l'exclusion des protections contre les licenciements et aux horaires de travail très flexibles rend difficile pour les travailleurs domestiques de revendiquer leurs droits et empêchent les syndicats d'agir dans ce secteur.

L'**OIT** a par ailleurs publié un rapport *Snapshot : ILO in action, domestic workers* (<http://www.idwn.info/sites/default/files/attachments/Snapshot%20ILO%20in%20action%20domestic%20workers.pdf>) qui, tout en dressant le portrait des travailleurs domestiques dans le monde, leur nombre, leurs salaires et temps de travail, recense les changements dans la législation du travail au sein de plusieurs pays suite à l'adoption par l'**OIT** de la *Convention sur le travail domestique 2011 n° 189*. On apprend que seulement 10 % des travailleurs domestiques dans le monde sont couverts par la législation du travail au même titre que les autres travailleurs, alors que plus de 25 % parmi eux en sont totalement exclus. En outre, plus de 80 % des travailleurs oeuvrant dans ce secteur sont des femmes, dont nombre d'entre elles sont des migrantes ou issues de communautés défavorisées.

18. Étude sur la discrimination en emploi aux États-Unis

Menée au sein de l'**Economic Policy Institut**, une étude portant sur les taux de chômage au Texas, au Nouveau-Mexique, au Michigan au Mississippi et en Caroline du Nord (<http://www.epi.org/publication/ongoing-joblessness-2013/>) révèle que les taux de chômage dans ces États demeurent très élevés parmi les travailleurs issus de certaines communautés ethnoculturelles. S'appuyant sur les données du *Current Population Survey*

(CPS), le rapport de recherche révèle qu'au cours des cinq dernières années, le taux de chômage des travailleurs afro-américains au Texas a été, pendant la majeure partie de cette période, de l'ordre de 11,4 % comparativement à 7 % parmi les travailleurs hispaniques et à 4,3 % parmi les travailleurs de descendance caucasienne. Au Nouveau-Mexique, le taux de chômage des travailleurs hispaniques était de 8,2 % comparativement à 4,7 % parmi les travailleurs de descendance caucasienne. Au Michigan, le taux de chômage des travailleurs afro-américains a atteint les 18,7 %, pendant que celui des travailleurs de descendance caucasienne était l'ordre de 7,5 %. Le même état de choses a été observé au Mississippi et en Caroline du Nord, où le taux de chômage des travailleurs afro-américain était respectivement de l'ordre de 14,3 % et de 17,3 % contre 5,4 % et 6,7 % parmi les travailleurs de descendance caucasienne.

Cette veille a été compilée et rédigée par Jaouad Amerzouk (Adjoint de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318